

**REGLEMENT DE CONSULTATION
RELATIF A L'APPEL D'OFFRES OUVERT
SUR OFFRES DE PRIX N°09/2022**

**Objet : Fourniture, installation et mise en service des parets feux (firewall) de
nouvelle génération avec intégration de la technologie SDWAN
En lot unique**

Etabli en vertu de l'article 18 du règlement des achats du LPEE : RA/980/001 du 01 Novembre 2014 fixant les conditions et les formes dans les quelles sont passés les marchés pour le compte du Laboratoire Public d'Essais et d'Eudes ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle tel qu'il est publié sur le site web www.lpee.ma.

Date limite de dépôt des plis : 23/04/2022 à 10 H 00



Sommaire	2
ARTICLE 1 : Objet du règlement de consultation.....	3
ARTICLE 2 : Répartition en lots	3
ARTICLE 3 : Contenu du dossier d'appel d'offres.....	3
ARTICLE 4 : Modification du contenu du dossier d'appel d'offres	3
ARTICLE 5 : Retrait du dossier d'appel d'offres	3
ARTICLE 6 : Demande et communication d'informations aux concurrents.....	4
ARTICLE 7 : Conditions requises des concurrents.....	4
ARTICLE 8 : Liste des pièces justifiant les capacités et qualités des concurrents	5
ARTICLE 9 : Offre technique.....	6
ARTICLE 10 : Offre variante.....	7
ARTICLE 11 : Offre financière.....	7
ARTICLE 12 : Présentation des dossiers des offres des concurrents	7
ARTICLE 13 : Dépôt des plis des concurrents.....	8
ARTICLE 14 : Retrait des plis.....	8
ARTICLE 15 : Ouverture et examen des dossiers administratifs, techniques et additifs et l'appréciation des capacités des soumissionnaires.....	8
ARTICLE 16 : Examen des offres techniques.....	8
ARTICLE 17 : Examen des offres financières	10
ARTICLE 18 : Délai de validité des offres.....	10
ARTICLE 19 : Monnaie de formulation des offres.....	10
ARTICLE 20 : Langue d'établissement des pièces des offres	11
Annexe 1 : Modèle d'acte d'engagement.....	12
Annexe 2 : Modèle de déclaration sur l'honneur (*).....	14
Annexe 3 : Tableau d'exigences techniques de la solution proposé.....	16



ARTICLE 1 : Objet du règlement de consultation

Le présent règlement de consultation régit l'appel d'offres ouvert sur offres de prix n°09/2022 qui a pour objet la **fourniture, installation et mise en service des pare-feux (firewall) de nouvelle génération avec intégration de la technologie SDWAN en lot unique**, pour le compte du Laboratoire Public d'Essais et d'Etudes désigné ci-après par Maître d'ouvrage ou LPEE.

ARTICLE 2 : Répartition en lots

Le présent appel d'offre ouvert concerne un marché lancé en lot unique.

ARTICLE 3 : Contenu du dossier d'appel d'offres

Conformément aux dispositions de l'article 19 du règlement des achats du LPEE, le dossier d'appel d'offres comprend :

- a) Copie de l'avis d'appel d'offres ;
- b) Un exemplaire du cahier des prescriptions spéciales ;
- c) Le modèle de l'acte d'engagement ;
- d) Le modèle du bordereau des prix- détail estimatif ;
- e) Le modèle de la déclaration sur l'honneur ;
- f) Le modèle du tableau d'exigences techniques de la solution proposé ;
- g) Le présent règlement de la consultation.

ARTICLE 4 : Modification du contenu du dossier d'appel d'offres

Si des modifications sont introduites dans le dossier d'appel d'offres, conformément aux dispositions du paragraphe 5 de l'article 19 du règlement des achats du LPEE, elles seront communiquées à tous les concurrents ayant retiré ledit dossier et introduites et mises à la disposition des autres concurrents.

Lorsque ces modifications nécessitent le report de la date de la séance d'ouverture des plis, ce report doit intervenir par un avis modificatif dans les mêmes conditions prévues à l'article 20 du règlement des achats du LPEE et dans un délai minimum de sept (07) jours à compter du lendemain de la date de la dernière publication de la modification sans que la date de ladite séance ne soit antérieure à celle initialement prévue.

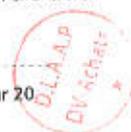
ARTICLE 5 : Retrait du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents dans le bureau d'ordre du siège du LPEE sis au 25, Rue d'Azilal-Casablanca dès la parution de l'avis d'appel d'offres sur le site web du LPEE ou au premier journal et jusqu'à la date limite de remise des offres.

Le dossier d'appel d'offres est mis gratuitement à la disposition des concurrents.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé sur le site web du LPEE (www.lpee.ma).

Il peut également être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent par écrit à leurs frais et à leurs risques et périls.



ARTICLE 6 : Demande et communication d'informations aux concurrents

Les demandes par lettre avec accusé de réception d'informations ou renseignements formulées par les concurrents doivent être adressées dans un délai de sept (07) jours au moins avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis au bureau du maître d'ouvrage sis à 25, Rue d'Azilal à Casablanca.

Tout éclaircissement ou renseignement fourni par le maître d'ouvrage à un concurrent sera communiqué aux autres concurrents le même jour et dans les mêmes conditions, et au moins trois (3) jours avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis et ce par lettre recommandée avec accusé de réception, par fax confirmé ou par voie électronique suivante : dir.dla@lpee.ma.

Les éclaircissements ou les renseignements seront également publiés sur le site web du LPEE.

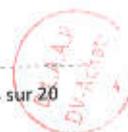
ARTICLE 7 : Conditions requises des concurrents

Conformément aux dispositions de l'article 22 du règlement des achats du LPEE :

1. Seules peuvent participer au présent appel d'offres les personnes physiques ou morales qui :
 - Justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises ;
 - Sont en situation fiscale régulière, pour avoir souscrit leurs déclarations et réglé les sommes exigibles ou, à défaut de règlement, constitué des garanties suffisantes auprès du comptable chargé du recouvrement ;
 - Sont affiliées à la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale et souscrivent régulièrement leurs déclarations de salaire et sont en situation régulière auprès de cet organisme.
2. Ne sont pas admises à participer à la présente consultation :
 - Les personnes qui sont en liquidation judiciaire ;
 - Les personnes qui sont en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire compétente ;
 - Les personnes ayant fait l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive prononcée dans les conditions fixées par l'article 24 ou l'article 85 du règlement des achats, selon le cas ;
 - Les personnes physiques ou morales qui représentent plus d'un concurrent dans le présent appel d'offres.

Les groupements de concurrents peuvent être librement constitués dans les conditions de l'article 83 du règlement des achats du LPEE, et doivent désigner au moment de leur inscription et dans leur dossier de candidature un membre du groupement mandataire habilité à les représenter dans le cadre de cette procédure.

Aucune personne physique ou morale ne peut participer à travers plusieurs groupements de concurrents à cet appel d'offre.



ARTICLE 8 : Liste des pièces justifiant les capacités et qualités des concurrents

Chaque concurrent est tenu de présenter un dossier administratif, un dossier technique et un dossier additif. Chaque dossier peut être accompagné d'un état des pièces qui le constituent.

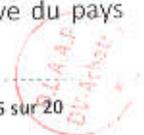
A- Le dossier administratif comprend :

1- Pour chaque concurrent au moment de la présentation des offres :

- a- Une déclaration sur l'honneur, en un exemplaire unique.
- b- L'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu, le cas échéant ;
- c- Pour les groupements, une copie légalisée de la convention constitutive prévue à l'article 83 du règlement des achats du LPEE ;

2- Pour le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché, dans les conditions fixées à l'article 39 du règlement des achats du LPEE :

- a- La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent. Ces pièces varient selon la forme juridique du concurrent.
 - S'il s'agit d'une personne physique agissant pour son propre compte, aucune pièce n'est exigée ;
 - S'il s'agit d'un représentant, celui-ci doit présenter selon le cas :
 - Une copie conforme de la procuration légalisée lorsqu'il s'agit au nom d'une personne physique ;
 - Un extrait des statuts de la société et/ou le procès-verbal de l'organe compétent lui donnant pouvoir selon la forme juridique de la société, lorsqu'il agit au nom d'une personne morale ;
 - L'acte par lequel la personne habilité déléguer son pouvoir à une tierce personne, le cas échéant.
- b- Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 22 du règlement des achats du LPEE. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé.
- c- Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par la caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 22 du règlement des achats du LPEE, ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale, prévue par le dahir portant loi n° 1-72-184 du 15 jourmada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au régime de sécurité sociale assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme.
La date de production des pièces prévues aux b) et c) ci-dessus sert de base pour l'appréciation de leur validité.
- d- Le certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur.
- e- L'équivalent des attestations visées aux paragraphes b), c) et d) ci-dessus, délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance pour les concurrents non installés au Maroc.
A défaut de la délivrance de tels documents par les administrations ou les organismes compétents de leur pays d'origine ou de provenance, lesdites attestations peuvent être remplacées par une attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.



B- Le dossier technique comprend :

- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations à l'exécution desquelles le concurrent a participé et la qualité de sa participation.

C- Le dossier additif comprend :

- Le cahier des prescriptions spéciales (CPS) signé à la dernière page avec la mention manuscrite « lu et accepté » et paraphé sur toutes les pages ;
- Le présent règlement de la consultation signé avec la mention manuscrite « lu et accepté » et paraphé sur toutes les pages.
- Une documentation détaillée et précise relative à l'ensemble des articles désignés dans le bordereau des prix, indiquant les spécifications techniques des articles proposés. Cette documentation (fiches techniques, prospectus, notices...) doit être la plus exhaustive possible et permettre notamment de vérifier la conformité des articles proposés par rapport à l'ensemble des spécifications techniques du marché.
- Le tableau d'exigences techniques de la solution proposé dûment renseigné par le concurrent suivant le modèle en annexe 3.

Le dossier administratif, technique et additif doit également être présenté en format numérique sur un (1) CD-ROM.

ARTICLE 9 : Offre technique

L'offre technique comprend :

- Les attestations ou copies certifiées conformes pour des prestations similaires délivrées par les hommes de l'art durant les cinq (5) dernières années. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.
- Une copie de l'attestation de capacité d'installation fournie par le constructeur.
- Les curriculum vitae des membres de l'équipe dédiée au projet (leurs formations, leurs expériences concernant des réalisations similaires) avec une copie de leurs diplômes et leurs certifications constructeur.
 - L'équipe dédiée au projet devra être composée :
 - D'un chef du projet.
 - Des consultants (plafonné à 3).
- Un planning détaillé du projet faisant ressortir :
 - Plan de charge des intervenants LPEE et les intervenants du concurrent avec fonctions et rôles dans le déroulement du projet.
 - Processus de suivi et de validation.
 - Inventaire des éléments disponibles et inventaires des éléments à fournir.
- Une note descriptive de la méthodologie d'intervention et la gestion du marché cette note doit contenir les éléments suivants :
 - Le pilotage du projet : planning, reporting, gestion des risques.
 - Les ressources techniques et fonctionnelles nécessaire à l'exécution du marché.
 - La démarche assurant le développement, le paramétrage et l'intégration pour couvrir les attentes fonctionnelles et les tests de charge.



- Une note indiquant les modalités de formation et de transfert de compétences en précisant le calendrier, le contenu de la formation, et la décomposition en modules.
- Une note sur la méthodologie d'intervention dans le cadre d'une maintenance préventive et curative.

L'offre technique doit également être présenté en format numérique sur un (1) CD-ROM.

ARTICLE 10 : Offre variante

Il n'est pas prévu d'offre variante au titre du présent règlement de consultation.

ARTICLE 11 : Offre financière

L'offre financière comprend :

- a) Le bordereau des prix-détail estimatif dont le modèle est établi par le maître d'ouvrage et figurant dans le dossier d'appel d'offres ;
Les prix unitaires du bordereau des prix-détail estimatif doivent être libellés en chiffres.
Le montant total du bordereau des prix-détail estimatif doit être libellé en chiffres.
- b) L'acte d'engagement par lequel le concurrent s'engage à réaliser les prestations objet du marché conformément aux conditions prévues aux cahiers des charges et moyennant un prix qu'il propose. Il est établi en un seul exemplaire sur un imprimé dont le modèle est annexé au présent règlement. Cet acte d'engagement dûment rempli, et comportant le relevé d'identité bancaire (RIB), est signé par le concurrent ou son représentant habilité.

Le montant total de l'acte d'engagement doit être libellé en chiffres et en toutes lettres.

Lorsque l'acte d'engagement est souscrit par un groupement, il doit être signé soit par chacun des membres du groupement ; soit seulement par le mandataire si celui-ci justifie des habilitations sous forme de procurations légalisées pour représenter les membres du groupement lors de la procédure de passation du marché.

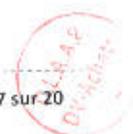
En cas de discordance entre le montant total de l'acte d'engagement, et de celui du bordereau des prix-détail estimatif, le montant du bordereau des prix-détail estimatif est tenu pour bon pour établir le montant réel de l'acte d'engagement.

ARTICLE 12 : Présentation des dossiers des offres des concurrents

Le dossier présenté par chaque concurrent est mis dans un pli cacheté portant :

- Le nom et l'adresse du concurrent ;
- L'objet de l'appel d'offres, le n° d'appel d'offres ;
- La date et l'heure de la séance publique d'ouverture des plis ;
- L'avertissement que « le pli ne doit être ouvert que par le Président de la commission centrale des achats lors de la séance d'ouverture des plis ».

Ce pli contient trois (3) enveloppes comprenant :



- a- **La première enveloppe** : contient le dossier administratif, le dossier technique et le dossier additif. Cette enveloppe doit être fermée, cachetée, scellée et porte de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention « Dossiers administratif, technique et additif ».
- b- **La deuxième enveloppe** : contient l'offre technique du soumissionnaire. Cette enveloppe doit être fermée, cachetée, scellée et porte de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention « offre technique ».
- c- **La troisième enveloppe** : contient l'offre financière du soumissionnaire. Cette enveloppe doit être fermée, cachetée, scellée et porte de façon apparente, outre les indications portées sur le pli, la mention « offre financière ».

ARTICLE 13 : Dépôt des plis des concurrents

Les plis sont au choix des concurrents, soit :

- Déposés contre récépissé dans le bureau d'ordre du maître sis au 25, Rue d'Azilal à Casablanca ;
- Envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Remis, séance tenante au président de la commission centrale des achats au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.

Le délai pour la réception des plis expire à la date et heure fixées par l'avis d'appel d'offres pour la séance d'ouverture des plis. Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés ne sont pas admis.

A leur réception, les plis sont enregistrés par le maître d'ouvrage dans leur ordre d'arrivée sur un registre spécial. Le numéro d'enregistrement ainsi que la date et l'heure d'arrivée sont portés sur le pli remis.

Les plis resteront cachetés et seront tenus en lieu sûr jusqu'à leur ouverture dans les conditions prévues à l'article 35 du règlement des achats.

ARTICLE 14 : Retrait des plis

Tout pli déposé ou reçu peut être retiré antérieurement au jour et à l'heure fixés pour l'ouverture des plis. Le retrait du pli fait l'objet d'une demande écrite et signée par le concurrent ou son représentant dûment habilité. La date et l'heure du retrait sont enregistrées par le maître d'ouvrage dans le registre spécial tenu à cet effet.

Les concurrents ayant retiré leurs plis peuvent présenter de nouveaux plis dans les mêmes conditions fixées à l'article 13 du présent règlement de consultation.

ARTICLE 15 : Ouverture et examen des dossiers administratifs, techniques et additifs et l'appréciation des capacités des soumissionnaires

La séance d'ouverture des plis se tient au siège du LPEE sis, 25 rue d'Azilal, Casablanca.

L'ouverture et l'examen des dossiers administratifs, techniques et additifs et l'appréciation des capacités des soumissionnaires s'effectuent conformément aux dispositions prévues aux articles 22 et 35 du règlement des achats du LPEE.

ARTICLE 16 : Examen des offres techniques



L'examen des offres techniques se fait selon les dispositions de l'article 36 du règlement des achats, et concerne les seuls candidats admis à l'issue de l'examen de leurs dossiers administratifs, techniques, et additifs. Les critères énumérés ci-après sont assortis de la grille de notation ci-dessous :

Critères	Documents de base	Barème	Note
Expérience du concurrent	Les attestations pour des prestations similaires délivrées par les hommes de l'art durant les cinq (5) dernières années	4 points par référence plafonné à 20 < de 3 références : 0 point	20
Certification du concurrent	Attestation de capacité d'installation fournie par le constructeur	Si le concurrent dispose d'une attestation de capacité d'installation fournie par le constructeur Sinon	5 0
Compétence du chef de projet	Le curriculum vitae + une copie de diplôme	Si la formation du chef de projet est moins de bac+4	0
		Si la formation du chef de projet est Bac+4	1
		Si la formation du chef de projet est Bac+5 ou plus	2
	Certification constructeur	Si le chef de projet a un certificat constructeur SD-WAN	2
		Sinon	0
		Si le chef de projet a une expérience >= 3 projets	3
Le curriculum vitae	Si le chef de projet a une expérience 1 =< projets <3	2	
	Si le chef de projet n'a aucune expérience Projet = 0	0	
	Si la formation des consultants est moins de bac+4	0	
	Si la formation des consultants est Bac+4	1 *3	
	Si la formation des consultants est Bac+5 ou plus	2 *3	
Compétence des consultants	Certifications constructeur	Si les consultants ont un certificat constructeur SD-WAN	2 *3
		Sinon	0
Plafonné à 3 consultants	Les curriculum vitae	Si les consultants ont une expérience >= 3 projets	2 *3
		Si les consultants ont une expérience 1 =< projets <3	1 *3
		Si les consultants n'ont aucune expérience Projet = 0	0
Le planning détaillé du projet	Le planning détaillé du projet	Le planning détaillé du projet n'est pas précisé ou n'est pas pertinent	0
		Le planning détaillé du projet est peu pertinent	5
		Le planning détaillé du projet est clair et pertinent	10
La méthodologie d'intervention	La note descriptive de la méthodologie d'intervention	La note descriptive de la méthodologie d'intervention n'est pas précisée ou n'est pas pertinente	0
		La note descriptive de la méthodologie d'intervention est peu pertinente	10
		La note descriptive de la méthodologie d'intervention est claire et pertinente	20
Les modalités de formation et de	Note de modalités de formation et de transfert de compétences	Les modalités de formation et de transfert de compétences ne sont pas précisées ou ne sont pas pertinentes	0



Critères	Documents de base	Barème	Note
transfert de compétences		Les modalités de formation et de transfert de compétences sont peu pertinentes	5
		Les modalités de formation et de transfert de compétences sont claires et pertinentes	10
La méthodologie d'intervention dans le cadre d'une maintenance préventive et curative.	Une note sur la méthodologie d'intervention dans le cadre d'une maintenance préventive et curative.	La méthodologie d'intervention dans le cadre d'une maintenance préventive et curative n'est pas précisée ou n'est pas pertinente	0
		La méthodologie d'intervention dans le cadre d'une maintenance préventive et curative est peu pertinente	5
		La méthodologie d'intervention dans le cadre d'une maintenance préventive et curative est claire et pertinente	10
Note totale			100/100

Seules les offres des concurrents ayant obtenu une note technique globale supérieure ou égale à **70 points** dans l'évaluation technique seront retenues pour l'étape suivante d'ouverture des offres financières.

ARTICLE 17 : Examen des offres financières

Conformément des articles 38 à 41 du règlement des achats, l'examen des offres financières concerne les seuls concurrents admis à l'issue de l'examen de leurs dossiers administratifs, techniques, et additifs et ayant obtenu des notes supérieures ou égales à la note éliminatoire prévue à l'article 16 ci-dessus.

A l'issue de cet examen, la commission centrale des achats arrête, la liste des deux concurrents les mieux classés pour entamer les négociations. Les offres sont classées selon la règle du moins disant.

La négociation portera uniquement sur le montant des offres financières.

Les négociations sont menées conformément aux dispositions de l'article 42 du règlement des achats, dans des conditions strictes de confidentialité. Le marché sera attribué au concurrent dont l'offre financière est la moins disante.

ARTICLE 18 : Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des plis.

Si dans ce délai le choix de l'attributaire n'est pas arrêté, le maître d'ouvrage pourra demander aux soumissionnaires par lettre recommandée avec accusé de réception et le cas échéant par fax confirmé ou par voie électronique de prolonger la validité de leurs offres. Seuls les soumissionnaires ayant donné leur accord par lettre recommandée avec accusé de réception, par fax confirmé ou par tout autre moyen de communication écrit pouvant donner date certaine, avant la date limite fixée par ce dernier, restent engagés pendant ce nouveau délai.

ARTICLE 19 : Monnaie de formulation des offres

La monnaie de l'offre pour les concurrents installés au Maroc doit être le Dirham Marocain (MAD).



ARTICLE 20 : Langue d'établissement des pièces des offres

Les pièces des offres présentées par les concurrents doivent être établies en langue française.

A Casablanca le

Le Soumissionnaire	Le Maître d'ouvrage
<p>Nom et qualité du signataire Lu et approuvé (<i>mention manuscrite</i>) Cachet et signature</p>	<p>DLAAP PRESENTE PAR : H. SARJANE VERIFIE PAR : F. EL MOUBARIK VALIDE PAR : I. DEKKAK</p> 
	<p>DOSI K. BENJELLOUN</p> 
	<p>LA DIRECTION GENERALE</p> 



Annexe 1 : Modèle d'acte d'engagement

A. Partie réservée au LPEE

Appel d'offres ouvert sur offres des prix n° 09/2022 du

Objet de marché : **Fourniture, installation et mise en service des parets feux (firewall) de nouvelle génération avec intégration de la technologie SDWAN en lot unique.**

passé en application de l'alinéa 1 du paragraphe I de l'article 16 du Règlement des Achats LPEE.

B. Partie réservée au concurrent

a) pour les personnes physiques

Je (4), soussigné (prénom, nom et qualité), agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

adresse du domicile élu :

affilié à la CNSS sous le.....(5)

inscrite au registre du commerce de (localité)

sous le n°..... (5)

n° de patente (5)

N° ICE (5).

b) Pour les personnes morales

Je (4), soussigné (prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)

agissant au nom et pour le compte de (raison sociale et forme juridique de la société)

au capital de.....

adresse du siège social de la société :

adresse du domicile élu :

affiliée à la CNSS sous le n°.....(5)

inscrite au registre du commerce (localité) sous le n° (5)

n° de patente.....(5)

N° ICE (5).

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;



Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

1) Remets, revêtu (s) de ma signature un bordereau de prix- un détail estimatif établi (s) conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres.

2) m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :

- Montant hors T.V.A. :(en lettres et en chiffres)
- Taux de la T.V.A. :(en pourcentage)
- Montant de la T.V.A. :(en lettres et en chiffres)
- Montant T.V.A comprise :(en lettres et en chiffres)

Le LPEE se libérera des sommes dues par lui en faisant donner crédit au compteà (la trésorerie générale, bancaire, ou postal) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à (Localité) sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro.....

Fait à..... Le

(Signature et cachet du concurrent)

(4) : lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :

- a) mettre : « Nous, soussignés nous obligeons conjointement/ou solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement, les rectifications grammaticales correspondantes)
- b) ajouter l'alinéa suivant : « désignons, (prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement ».
- c) préciser la ou les parties des prestations que chacun des membres du groupement s'engage à réaliser pour le groupement conjoint et éventuellement pour le groupement solidaire.

(4) : Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne pas délivrés par leurs pays d'origine, la préférence à l'attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.

(5) : Ces mentions ne concernent que les personnes assujetties à cette obligation.



Annexe 2 : Modèle de déclaration sur l'honneur (*)

Mode de passation : Appel d'offres ouvert sur offres de prix n°09/2022 du

Objet de marché : Fourniture, installation et mise en service des pare feux (firewall) de nouvelle génération avec intégration de la technologie SDWAN en lot unique.

A-Pour les personnes physiques

Je soussigné, (nom, prénom, et qualité)

Numéro de tél..... numéro du fax adresse électronique agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,

Adresse du domicile élu :

Affilié à la CNSS sous le n°: (1)

Inscrit au registre du commerce de (localité) sous le n° (1)

n° de patente (1)

N° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR (RIB)

B - Pour les personnes morales

Je soussigné, (nom, prénom et qualité au sein de l'entreprise)

Numéro de tél numéro du fax

Adresse électronique

Agissant au nom et pour le compte de (raison sociale et forme juridique de la

Adresse du siège social de la société au capital de.....

Adresse du domicile élu Inscrite au registre du commerce(localité) sous le n° (1)

Affiliée à la CNSS sous le n°

N° de patente..... (1)

N° ICE (1)

N° du compte courant postal-bancaire ou à la TGR(2)..... (RIB), en vertu des pouvoirs qui me sont conférés ;

Déclare sur l'honneur :

1. M'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
2. Que je remplit les conditions prévues à l'article 22 du Règlement des Achats LPEE ;
3. Etant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (2) ;
4. M'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance ;



A m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 22 du Règlement des Achats LPEE ;

5. M'engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché ;
6. M'engager à ne pas faire par moi-même ou par personne interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusions du présent marché.
7. Atteste que je ne suis pas en situation de conflit d'intérêt tel que prévu à l'article 94 du Règlement des Achats LPEE précité ;
8. Je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature ;
9. Je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 85 du Règlement des Achats LPEE précité, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à....., le.....

Signature et cachet du concurrent

(1) *Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence aux documents équivalents lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine ou de provenance.*

(2) *A supprimer le cas échéant.*

(*) *En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.*

Désignation	Caractéristique Minimales	(Oui/non)	Autres précisions
	<ul style="list-style-type: none"> Répartition de charge -Failover 		
	<ul style="list-style-type: none"> Compatibilité avec un annuaire LDAP notamment Active Directory 		
	<ul style="list-style-type: none"> Gestion des VLANS (Tag VLAN 802.1q) ; 		
	<ul style="list-style-type: none"> Supporte de l'IPV6 ; 		
	<ul style="list-style-type: none"> Supporte le monitoring en temps réel de l'utilisation CPU, Mémoire et disque, les nouvelles sessions, les sessions concurrentes 		
	<ul style="list-style-type: none"> Capable de gérer les Endpoints de même marque depuis l'interface graphique d'une façon centralisée. 		
	<ul style="list-style-type: none"> Capable de faire un inventaire automatiquement des Devices par Flow. 		
	<ul style="list-style-type: none"> Offre une cartographie des connexions logique et physique des équipements (Firewalls, Points d'Accès) et Endpoints (PC, Serveurs et Device mobiles). 		
	<ul style="list-style-type: none"> Doit évaluer et analyser l'état de santé du réseau et fournir un Audit détaillé avec un risque score relatifs aux vulnérabilités rencontrées 		
	<ul style="list-style-type: none"> Support le VPN IPsec Site to Site, Client to Site et le SSL VPN client 		
	<ul style="list-style-type: none"> Support de la gestion centralisée depuis le Cloud : Le firewall devra supporter l'Orchestration et gestion centralisées, à partir du cloud de l'éditeur 		
	<ul style="list-style-type: none"> Support Hardware et Software : 24*7 		
	3. Performances minimales des Firewalls		
	Firewall Type1		
	<ul style="list-style-type: none"> Appliance Rackable 19 pouce avec alimentation redondante; 		
	<ul style="list-style-type: none"> Un débit Firewall de 27 Gbps minimum ; 		
	<ul style="list-style-type: none"> Un débit IPS Mix de 5 Gbps minimum ; 		
	<ul style="list-style-type: none"> Un débit NGFW (FW+IPS+Control Applicatif) de 3.5 Gbps minimum ; 		
	<ul style="list-style-type: none"> Un débit Threat Protection (FW+Antivirus+IPS+Contrôle Applicatif) de 3 Gbps minimum ; 		
	<ul style="list-style-type: none"> Un débit Inspection SSL de 4 Gbps minimum 		
	<ul style="list-style-type: none"> Un très haut débit VPN IPsec 		



Désignation	Caractéristique Minimales	(Oui/non)	Autres précisions
	<ul style="list-style-type: none"> Un très haut débit VPN SSL 		
	<ul style="list-style-type: none"> Support de 280 000 nouvelles connexions TCP par seconde minimum ; 		
	<ul style="list-style-type: none"> Support de 3 millions de connexions TCP simultanées ; 		
	<ul style="list-style-type: none"> Support la haute disponibilité en mode Actif/Passif et en mode Actif/Actif Clustering ; 		
	<ul style="list-style-type: none"> Doté au minimum de 18 ports réseaux 1GbE RJ45 et 1 ports 1Gbe RJ45 pour le management ; 		
	<ul style="list-style-type: none"> Doté au minimum de 8 ports réseaux 1GbE SFP ; 		
	<ul style="list-style-type: none"> Doté au minimum de 4 ports réseaux 10GbE SFP+ 2 Module SFP+ à fournir ; 		
	<ul style="list-style-type: none"> Peut gérer jusqu'à 2 000 tunnels VPN IPSEC Site-to-Site et de 16 000 tunnels VPN IPSEC Client-to-Site ; 		
	<ul style="list-style-type: none"> Support 10 Firewall Virtuels 		
	<ul style="list-style-type: none"> Licences annuelles à fournir : <ul style="list-style-type: none"> - IPS - Antivirus /AntiMalware - Filtrage URL/contenu - Antispam - Contrôle applicatif - Sandbox Cloud - Gestion centralisée depuis le Cloud 		
	Firewall Type2		
	<ul style="list-style-type: none"> Appliance avec Un débit Firewall de 5 Gbps minimum ; 		
	<ul style="list-style-type: none"> Un débit IPS Mix de 1 Gbps minimum ; 		
	<ul style="list-style-type: none"> Un débit NGFW (FW+IPS+Control Applicatif) de 800 Mbps minimum ; 		
	<ul style="list-style-type: none"> Un débit Threat Protection (FW+Antivirus+IPS+Control Applicatif) de 600 Mbps minimum ; 		
	<ul style="list-style-type: none"> Un débit Inspection SSL de 310 Mbps minimum 		
	<ul style="list-style-type: none"> Un haut débit VPN IPsec 		
	<ul style="list-style-type: none"> Un haut débit VPN SSL 		
	<ul style="list-style-type: none"> Support de 35 000 nouvelles connexions TCP par seconde minimum ; 		
	<ul style="list-style-type: none"> Support de 700 000 connexions TCP simultanées ; 		



Désignation	Caractéristique Minimales	(Oui/non)	Autres précisions
	<ul style="list-style-type: none"> Support la haute disponibilité en mode Actif/Passif et en mode Actif/Actif Clustering ; 		
	<ul style="list-style-type: none"> Doté au minimum de 5 ports réseaux 1GbE RJ45 ; 		
	<ul style="list-style-type: none"> Peut gérer jusqu'à 200 tunnels VPN IPSEC Site-to-Site et de 250 tunnels VPN IPSEC Client-to-Site ; 		
	<ul style="list-style-type: none"> Support 10 Firewall Virtuels 		
	<ul style="list-style-type: none"> Licences annuelles à fournir : <ul style="list-style-type: none"> - IPS - Antivirus /AntiMalware - Filtrage URL/contenu - Antispam - Contrôle applicatif - Sandbox Cloud - Gestion centralisée depuis le Cloud 		
	<p>1. Modules de sécurité :</p>		
	<ul style="list-style-type: none"> Module IPS (prévention des intrusions) 		
	<ul style="list-style-type: none"> Module Antivirus / Antimalware /Antirançomware 		
	<ul style="list-style-type: none"> Module Filtrage de contenu 		
	<ul style="list-style-type: none"> Passerelle anti spam 		
	<ul style="list-style-type: none"> Module control applicatif 		
	<ul style="list-style-type: none"> Module Sandboxing 		
	<ul style="list-style-type: none"> Module d'authentification forte 		
	<ul style="list-style-type: none"> Module de Gestion centralisé Cloud du constructeur 		
II. Solution de gestion de logs et reporting	<ul style="list-style-type: none"> Appliance physique Rackable de même marque que les appliances fournis dans le cadre de cet appel d'offres. 		
	<ul style="list-style-type: none"> L'outil de reporting assumer la collecte et la valorisation des logs générés par les équipements Firewalls proposés. 		
	<ul style="list-style-type: none"> Disposer d'une interface de consultation des journaux avec un moteur de recherche permettant de filtrer les logs sur de multiples critères. Les filtres supportent le caractère Wildcard ainsi que des opérateurs booléens. 		

Désignation	Caractéristique Minimales	(Oui/non)	Autres précisions
	Générer à la demande ou de manière planifiée des rapports dont le contenu sera adapté au profil de leurs destinataires (opérationnel, sécurité, direction, etc.). Ils peuvent être sauvegardés sur un serveur tiers ou être envoyés à leur destinataire par e-mail.		
	<ul style="list-style-type: none"> Interface Web de gestion et de consultation des logs et des journaux 		
	<ul style="list-style-type: none"> Dashboard : afin de rendre compte très synthétiquement de l'activité logging dans l'environnement administré. L'exploitant peut visualiser ainsi à chaque accès, le nombre de logs/sec moyen en cours, ainsi que le nombre et le volume de logs collectés jour par jour, sur une semaine 		
	<ul style="list-style-type: none"> Possibilité de création de plusieurs profils d'administration afin d'y affecter des Firewalls par profil 		
	<ul style="list-style-type: none"> Affichage d'une carte de menace « Threat Map » afin de montrer les origines des attaques sur une carte géographique mondiale 		
	<ul style="list-style-type: none"> Détection des postes infectés via un module IoC (indicator of Compromise) 		
	<ul style="list-style-type: none"> Capacité de traitement des Logs : jusqu'à 100 Go de logs par jour, 		
	<ul style="list-style-type: none"> Traite jusqu'à 3000 logs/seconde 		
	<ul style="list-style-type: none"> Espace de stockage : 4TB minimum 		
	<ul style="list-style-type: none"> 2 interfaces GE 		
	<ul style="list-style-type: none"> Support Hardware et Software 		

